

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ ET LES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT SONT SOUMIS À DES RESTRICTIONS ET NE PEUVENT PAS ÊTRE PUBLIÉS, DIFFUSÉS OU DISTRIBUÉS, EN TOUT OU PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION (Y COMPRIS L'Australie, LE CANADA, LE JAPON OU L'AFRIQUE DU SUD) OÙ UNE TELLE PUBLICATION, DIFFUSION OU DISTRIBUTION CONSTITUerait UNE VIOLATION DES LOIS OU RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES DE LADITE JURIDICTION. VEUILLER VOUS RÉFÉRER AUX AVERTISSEMENTS IMPORTANTS FIGURANT À LA FIN DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ.

Capital B annonce une levée de 7,6 M€ auprès de l'investisseur stratégique Adam Back pour accélérer sa stratégie de Bitcoin Treasury Company

- Augmentation de capital par placement privé d'actions, sans droit préférentiel de souscription, avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA), à 0,58 € par ABSA, pour un montant de 7,6 M€, souscrite par l'investisseur stratégique Adam Back, aux mêmes conditions que l'opération d'ABSA annoncée le 28 août 2026
- Dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA émis dans le cadre de cette nouvelle opération seraient exercés, cela entraînerait une augmentation de capital complémentaire de 49,4 M€ par l'émission de 52 724 120 actions ordinaires
- Chaque action ordinaire souscrite donne droit à 2 BSA 2026-06 à un prix d'exercice de 0,75 €, 1 BSA 2026-07 à 0,98 € et un BSA 2026-08 à 1,27 €, 1 BSA donnant droit à une action ordinaire de la Société. À l'issue du regroupement d'actions à raison de 10 actions existantes pour 1 action nouvelle annoncé le 20 juillet 2026, le ratio d'exercice sera ajusté et donnera droit à son titulaire à 1/10ème d'action de la Société
- Possibilité, à la discrétion de la Société, de déclencher une période d'exercice accéléré des BSA à condition que le VWAP de ALCPB sur les 20 derniers jours consécutifs précédant l'exercice du call émetteur soit supérieur à 130% du prix d'exercice de la tranche de BSA concernée
- Compte tenu de la volatilité du titre sur la période, le prix d'émission fait apparaître une prime de 15,4 % par rapport au cours de clôture du 1er septembre 2026, précédant la transaction
- Le produit de l'émission des ABSA ainsi que des opérations en cours pourraient permettre l'acquisition de 376 BTC supplémentaires, portant la détention potentielle totale par la Société à 3 521 BTC

Puteaux, le 2 septembre 2026 : Capital B SA (code ISIN : FR0011053636, code mnémonique FR : ALCPB | US : CPTLF) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise, annonce une levée de 7,6 M€ dans le cadre d'une émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA), souscrits par l'investisseur stratégique Adam Back à 0,58 € par ABSA, aux mêmes conditions que l'opération d'ABSA annoncée le 28 août 2026. La Société renforce ainsi sa stratégie d'accumulation de Bitcoin, tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Une présentation détaillée de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur le site internet de la Société : <https://cptlb.com/about/who-we-are/>

Émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 7,6 M€

Dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, la Société annonce l'émission de 13 181 030 actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA) pour un montant total de 7 644 997,40 €, à 0,58 € par ABSA, souscrites par l'investisseur stratégique Adam Back selon les termes et conditions suivants (le « Placement Privé ») :

Émetteur	Capital B.
Type d'émission	Émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (2 BSA 2026-06, 1 BSA 2026-07 et 1 BSA 2026-08).
Prix de souscription par ABSA	0,58 €, dont 0,08 € de valeur nominale et 0,50 € de prime d'émission. Le prix de souscription représente une prime de 15,4 % par rapport au cours de clôture du 1er septembre 2026, précédant la transaction.
Ratio BSA - action	1 BSA donne droit à la souscription d'1 action ordinaire de la Société. A l'issue du regroupement d'actions à raison de 10 actions existantes pour 1 action nouvelle annoncé le 20 juillet 2026, le ratio d'exercice sera ajusté et donnera droit à son titulaire à 1/10ème d'action de la Société.
Maturité des BSA	5 ans.
Prix d'exercice des BSA	- BSA 2026-06 : 0,75 €, soit 130% du prix de souscription par ABSA - BSA 2026-07 : 0,98 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-06 - BSA 2026-08 : 1,27 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-07 A l'issue du regroupement d'actions à raison de 10 actions existantes pour 1 action nouvelle qui se déroulera le 8 septembre 2026, le prix d'exercice pour une action sera égal à 7,50 € pour les BSA 2026-06, 9,80 € pour les BSA 2026-07, et 12,70 € pour les BSA 2026-08.
Exercice accéléré	Possibilité, à la discrétion de la Société, de déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription, au prix d'exercice ci-dessus, à condition que le VWAP de l'action ordinaire Capital B soit supérieur à 130% du prix d'exercice du BSA concerné sur 20 jours de bourse consécutifs (la « Condition de Cours »). La Société dispose de 20 jours de bourse suivant le dernier jour auquel la Condition de Cours est remplie pour décider d'accélérer l'exercice de la souche de BSA concernée et notifier les porteurs de l'ouverture de cette période d'exercice accéléré. Cette période d'exercice accéléré, d'une durée de 20 jours de bourse commence à compter du jour de bourse suivant immédiatement la publication d'un communiqué de presse par la Société. Ce communiqué de presse détaillera le calendrier précis de la période d'exercice anticipé de la tranche de BSA concernée. La Société précise que la période d'exercice accéléré ne sera pas interrompue si la Condition de Cours venait à ne plus être remplie durant cette même période. Dans le cas où la Société déciderait de ne pas déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription lorsqu'elle en avait la possibilité, elle conserve le droit de déclencher une période d'exercice accéléré à chaque prochaine occurrence de la Condition de Cours. A l'issue de la période d'exercice accéléré, les BSA concernés ne pourront plus être exercés, et deviendront caducs.

Dans le cas où l'ensemble des BSA émis dans le cadre de cette opération venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 49,4 M€ supplémentaires selon les modalités suivantes :

Dénomination du BSA	Nombre de BSA additionnels émis avec cette transaction	Prix d'exercice par BSA	Montant total si exercice de l'ensemble des BSA émis
BSA 2026-06	26 362 060	0,75 €	19 771 545,00 €
BSA 2026-07	13 181 030	0,98 €	12 917 409,40 €
BSA 2026-08	13 181 030	1,27 €	16 739 908,10 €
TOTAL	52 724 120		49 428 862,50 €

Contexte et objectifs du Placement Privé

Le produit du Placement Privé sera principalement utilisé afin de renforcer le bilan de Capital B par l'accumulation de bitcoin en tant qu'actif de réserve de long terme. Cette augmentation de capital constitue une étape clé dans l'institutionnalisation de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps.

Le produit brut de cette opération devrait s'élever à 7,6 M€ au règlement-livraison, et le produit net à 7,3 M€ (estimation), après déduction des frais et dépenses liés à l'opération.

Le lancement du Placement Privé a été décidé le 1^{er} septembre 2026 par le Directeur Général de la Société (le « Directeur Général »), en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration ») en date du 1er septembre 2026. Le Conseil d'administration a agi en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie aux termes de la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 17 juin 2026 (la « Résolution de l'Assemblée Générale »), à savoir les augmentations de capital et émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées à une catégorie d'investisseurs qualifiés, conformément aux articles L.225-138 et L.22-10-52 du Code de commerce. Les modalités finales du Placement Privé ont été décidées par le Directeur Général le 1^{er} septembre 2026.

La somme du prix d'émission d'une ABSA et des prix d'exercice des BSA qui y sont attachés, diminuée de la somme des valeurs théoriques des BSA qui y sont attachés¹ fait ressortir un prix moyen de 0,74 €, représentant une prime de 32,44 % par rapport à la moyenne des VWAPs des 5 dernières séances de bourse, conformément à la décote maximale autorisée par la Résolution de l'Assemblée Générale.

Le règlement-livraison du Placement Privé, et par conséquent l'émission des ABSA, devrait intervenir au plus tôt le 3 septembre 2026 (étant précisé qu'il pourrait être décalé de quelques jours pour des raisons techniques). Les actions qui seront émises dans le cadre de l'émission des ABSA ainsi qu'au titre de l'éventuel exercice futur des BSA qui y sont attachés seront assimilables aux actions ordinaires existantes de la Société et relèveront de la même catégorie.

¹ i.e., une valeur théorique de 0,1944 € pour le BSA 2026-06, 0,1421 € pour le BSA 2026-07 et 0,0989 € pour le BSA 2026-08, sur la base d'une méthode de valorisation Black-Scholes avec une volatilité annualisée du BTC sur 12 mois de 37,65%.

Le Placement Privé ainsi que l'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris des actions nouvelles comprises dans les ABSA et des actions nouvelles susceptibles d'être émises à la suite de l'exercice des BSA ne nécessitent pas l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Admission à la négociation des actions ordinaires

Les actions ordinaires de la Société issues de la réalisation de l'opération d'émission d'ABSA seront admises à la négociation sur Euronext Growth Paris suivant la réalisation de l'opération.

Les BSA n'ont pas vocation à être admis aux négociations sur un quelconque marché.

Les actions de la Société susceptibles d'être émises ultérieurement à la suite de l'exercice des BSA émis dans le cadre de l'émission des ABSA seront admises aux négociations sur Euronext Growth Paris (ou sur tout autre marché sur lequel les actions ordinaires de la Société seraient cotées au moment de leur émission), au fur et à mesure de leur émission consécutive à l'exercice desdits BSA.

Les actions ordinaires, dès émission, seront soumises aux dispositions des statuts de la Société et seront assimilées aux actions existantes, porteront jouissance courante et seront admises à la négociation sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société, sous le même code ISIN FR0011053636 / ALCPB.

Incidence des opérations sur la répartition du capital social de la Société

La répartition de la base actionnariale de la Société avant la réalisation du Placement Privé, sur la base des transactions annoncées et donc incluant les actions de l'opération d'ABSA annoncée le 28 août 2026, est la suivante :

Actionnaires	Base ordinaire		Base diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	21 216 193	5.79%	22 992 443	5.03%
Blockstream Capital Partners	71 805 804	19.59%	149 972 415	32.81%
Adam Back	54 304 870	14.82%	56 252 754	12.31%
TOBAM	12 075 575	3.29%	19 481 064	4.26%
UTXO Management	4 244 478	1.16%	4 244 478	0.93%
Public & Institutionnel	202 878 890	55.35%	204 153 737	44.66%
TOTAL	366 525 810	100%	457 096 891	100%

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société en date du présent communiqué, résultant des opérations annoncées et réalisées, en y ajoutant les actions pouvant résulter (i) de la conversion de l'intégralité des OCA, et (ii) de l'émission d'actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, dont le nombre s'élève à 1 840 760 à la date du présent communiqué, étant à noter que la Société est autorisée à émettre des actions gratuites supplémentaires dans la limite prévue par les résolutions de l'assemblée générale du 17 juin 2026. En revanche, cette base totalement diluée n'inclut pas (i) les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscrits à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM, (ii) l'exercice futur potentiel des BSA 2026-01, BSA 2026-02, BSA 2026-03, BSA 2026-04, BSA 2026-05, BSA 2026-06, BSA 2026-07 et BSA 2026-08 et (iii) l'exercice futur potentiel des BSA OC A-03, A-04, B-04 et A-05.

La répartition de la base actionnariale de la Société après la réalisation définitive de l'opération sera la suivante :

	Base ordinaire		Base diluée (*)	
Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	21 216 193	5.59%	22 992 443	4.89%
Blockstream Capital Partners	71 805 804	18.91%	149 972 415	31.89%
Adam Back	67 485 900	17.77%	69 433 784	14.76%
TOBAM	12 075 575	3.18%	19 481 064	4.14%
UTXO Management	4 244 478	1.12%	4 244 478	0.90%
Public & Institutionnel	202 878 890	53.43%	204 153 737	43.41%
TOTAL	379 706 840	100%	470 277 921	100%

(*) Voir note du tableau ci-dessus

En cas d'exercice de l'ensemble des BSA émis dans le cadre de ce nouveau Placement Privé et d'émission des actions liées, la répartition de la base actionnariale de la Société serait la suivante :

	Base ordinaire		Base diluée (*)	
Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	21 216 193	4.91%	22 992 443	4.40%
Blockstream Capital Partners	71 805 804	16.61%	149 972 415	28.68%
Adam Back	120 210 020	27.80%	122 157 904	23.36%
TOBAM	12 075 575	2.79%	19 481 064	3.72%
UTXO Management	4 244 478	0.98%	4 244 478	0.81%
Public & Institutionnel	202 878 890	46.92%	204 153 737	39.03%
TOTAL	432 430 960	100%	523 002 041	100%

(*) Voir note du tableau ci-dessus

Dilution et incidence des opérations sur la répartition du capital social de la Société

À la suite de l'émission des ABSA, le capital social total de la Société, résultant des opérations annoncées et réalisées, s'élèvera à 30 376 547,20 € (et à 34 594 476,80 € en cas d'exercice de l'ensemble des BSA émis dans le cadre de ce nouveau Placement Privé).

Sur la base du capital social de la Société immédiatement après la réalisation du Placement Privé, la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société avant l'émission des ABSA et n'y ayant pas souscrit serait portée à 0,97 % sur une base non diluée et à 0,78 % sur une base diluée* (et à 0,85 % sur une base non diluée et à 0,70 % sur une base diluée en cas d'exercice de l'ensemble des BSA émis dans le cadre de ce nouveau Placement Privé).

Récapitulatif des instruments en circulation donnant accès au capital de la Société

À la date du présent communiqué, les instruments donnant accès au capital de la Société sont les suivants :

Obligations Convertibles (OCA) libellées en Bitcoin en circulation

Instrument	Porteur	Date d'émission	Date de maturité	Coupon	Prime	Prix par action	Obligations convertibles	Actions à émettre	Dette restante (BTC)*
OCA B-02	Blockstream Capital Partners	06/2025	06/2030	0 %	30 %	0,7072 €	55 279 428	78 166 611	544
OCA A-03	TOBAM	06/2025	06/2030	0 %	30 %	3,1200 €	6 000 000	1 923 076	62
OCA B-03	Moonlight Capital	06/2025	06/2030	0 %	30 %	3,8090 €	4 610 177	1 210 337	48
OCA A-04	TOBAM	07/2025	07/2030	0 %	30 %	2,5900 €	5 000 000	1 930 501	52
OCA B-04	Adam Back	07/2025	07/2030	0 %	30 %	2,5900 €	5 045 020	1 947 884	53
OCA A-05	TOBAM	08/2025	08/2030	0 %	30 %	1,8300 €	6 500 000	3 551 912	62
TOTAL							82 434 625	88 730 321	821

* Nombre de BTC tel qu'annoncé dans les communiqués de presse de la Société

BSA en circulation (après réalisation des opérations en cours)

Instrument	Date d'émission	Date de maturité	Prix d'exercice par action*	BSA en circulation	Actions à émettre	Montant potentiel d'exercice
BSA 2026-01	03/2026	03/2029	1,01 €	27 390 910	27 390 910	27 664 819 €
BSA 2026-02	05/2026	05/2029	0,84 €	10 000 000	10 000 000	8 400 000 €
BSA 2026-03	05/2026	05/2031	0,86 €	46 077 688	46 077 688	39 626 812 €
BSA 2026-04	05/2026	05/2031	1,12 €	23 038 844	23 038 844	25 803 505 €
BSA 2026-05	05/2026	05/2031	1,46 €	23 038 844	23 038 844	33 636 712 €
BSA 2026-06	09/2026	09/2031	0,75 €	98 800 200	98 800 200	74 100 150 €
BSA 2026-07	09/2026	09/2031	0,98 €	49 400 100	49 400 100	48 412 098 €
BSA 2026-08	09/2026	09/2031	1,27 €	49 400 100	49 400 100	62 738 127 €
Total				327 146 686	327 146 686	320 382 223 €

* Pour les BSA 2026-01 et 2026-02, le prix d'exercice correspond au plus élevé du prix d'exercice indiqué et de l'équivalent en euros par action de la « mNAV 1.1 » de la Société lors de la dernière séance de bourse précédant l'exercice

La Société indique que le prix de conversion de ses OCA en circulation et le ratio d'exercice de ses BSA en circulation seront ajustés à l'issue du regroupement d'actions qui se déroulera le 8 septembre 2026.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport annuel 2025, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.cptlb.com>).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de Capital B (FR : ALCPB US : CPTLF) Capital B est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise.	EURONEXT Growth Paris Code Mnémonique FR : ALCPB Code Mnémonique US OTCID : CPTLF ISIN : FR0011053636 Reuters : ALCPB.PA Bloomberg : ALCPB.FP Contact : contact@cptlb.com
--	---

Relations Investisseurs

Actus Finance & Communication

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations presse

Actus Finance & Communication

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr – 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Le Crayon Groupe

Sarah Benmoussa

sarahb@lecrayongroupe.fr

Tous les communiqués de presse Capital B sont disponibles sur

[Financial information – Capital B](#)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

Avertissement important

Le présent communiqué ne constitue pas une publicité ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient sont soumis à des restrictions et ne peuvent être publiés, diffusés ou distribués, en tout ou partie, directement ou indirectement, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction (y compris l'Australie, le Canada, le Japon ou l'Afrique du Sud) où une telle diffusion serait illégale. La diffusion du présent communiqué peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions et les personnes en possession du présent document ou des informations qu'il contient doivent s'informer de l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières applicables dans toute juridiction concernée. Aucune démarche n'a été entreprise ni aucune mesure prise en vue de permettre une offre des ABSA ou la possession ou la diffusion du présent communiqué dans une quelconque juridiction où une telle démarche ou mesure serait requise.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient sont diffusés à titre exclusivement informatif et ne constituent pas, ni ne font partie, d'une offre de vente ni d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Les ABSA mentionnées aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ni au titre des lois applicables en matière de valeurs mobilières d'un État ou de toute autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offertes ni vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en cas d'enregistrement ou dans le cadre d'une exemption, ou dans une transaction non soumise aux obligations d'enregistrement prévues par le Securities Act et les lois applicables en matière de valeurs mobilières de tout État ou autre juridiction des États-Unis. Aucune offre au public de valeurs mobilières n'est réalisée aux États-Unis ni dans aucune autre juridiction. Les ABSA sont offertes et placées : (i) aux États-Unis uniquement auprès d'un nombre limité d'investisseurs que la Société estime raisonnablement être des « Qualified Institutional Buyers » (« QIBs »), tels que définis par la Rule 144A du Securities Act, sur le fondement de l'exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act, et/ou auprès d'investisseurs institutionnels « accrédités » au sens de la Rule 501(a)(1), (2), (3), (7), (8), (9), (12) ou (13) du Regulation D du Securities Act, conformément à l'exemption prévue par la Section 4(a)(2) du Securities Act ; et (ii) en dehors des États-Unis, conformément à et sur le fondement de la Regulation S du Securities Act.

Les ABSA n'ont été approuvées ni désapprouvées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis, par une quelconque autorité boursière d'un État des États-Unis ou par toute autre autorité réglementaire des États-Unis. Aucune de ces autorités ne s'est prononcée sur le bien-fondé du Placement Privé ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat du présent communiqué. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

Le présent communiqué est uniquement distribué et s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui : (i) sont des « professionnels de l'investissement » relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** »), (ii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (« sociétés à valeur nette élevée, associations non constituées en société, etc. »), ou (iii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en lien avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières peut légalement être communiquée ou causée à être communiquée (ensemble, les « **Personnes Concernées** »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ni invoqué par des personnes autres que des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué se rapporte est exclusivement réservé aux Personnes Concernées et ne sera entrepris qu'avec des Personnes Concernées.